



## **PRIX SANTE EN ENTREPRISE 2010**

un **nouvel** enjeu **pour** le **monde** du **travail**  
« Bien-être au travail pour les  
salariés à risques particuliers »

[www.prix-sante-entreprise.lu](http://www.prix-sante-entreprise.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la Santé - Division de la Santé au Travail

## Le « Prix Santé en Entreprise »

L'entreprise citoyenne s'honore à soigner le lieu de vie ou s'exerce le travail, et se grandit à promouvoir toutes pratiques, améliorant la prévention des risques, et la santé des salariés et de leur famille.

Ce prix, au-delà du symbole, fait connaître et reconnaître les entreprises en pointe dans le progrès social, suscite émulation et prise de conscience auprès des autres.

N'hésitez-plus à mettre en place une politique pérenne de santé, et inscrivez-vous au concours pour être parmi les lauréats.

### Thème 2010:

#### « Bien-être au travail pour les salariés à risques particuliers »

- Offrir des conditions de travail adéquates pour les salariés âgés
- Promouvoir la santé, la sécurité et la formation des jeunes travailleurs
- Adapter et aménager les postes de travail aux salariés handicapés

### Comment participer ?

Les dossiers de participation et le règlement du concours se trouvent sur le site: [www.prix-sante-entreprise.lu](http://www.prix-sante-entreprise.lu)

Les projets retenus seront ceux qui répondent aux critères de bonnes pratiques de mises en place d'initiatives bénéfiques et pérennes pour la santé, le bien-être au travail et plus globalement pour la santé publique.

### Le jury

Siégeant indépendamment de toute tutelle, ses membres examinent les dossiers de candidature. Ils représentent la Direction de la Santé, la Division de la Santé au Travail, l'Association d'Assurances contre les Accidents, l'Inspection du Travail et des Mines et l'Administration de l'Emploi, l'Association Européenne pour la Promotion de la Santé.

### Evaluation

Les éléments pris en considération sont :

La présentation et la compréhension du dossier.

La conception, l'innovation et la cohérence.

L'acceptation et la participation des salariés.

Les résultats immédiats à espérer, l'efficacité et le budget alloué.

La pérennisation des projets.

L'intérêt pour la santé publique.

Respect de la législation santé sécurité et droit du travail.

Esprit d'entreprise et responsabilité sociétale.

### Le dépôt des dossiers

Les dossiers sont à déposer avant:

**le 16 octobre 2010**

à l'adresse suivante:

Ministère de la Santé

Division de la Santé au Travail

Villa Louvigny, Allée Marconi

L-2120 Luxembourg

### Pour plus d'informations

Ministère de la Santé

Division de la Santé au Travail

Tél +352 247 85693

Fax : +352 46 79 60

[www.ms.etat.lu](http://www.ms.etat.lu)

[viviane.alesch@ms.etat.lu](mailto:viviane.alesch@ms.etat.lu)

[www.prix-sante-entreprise.lu](http://www.prix-sante-entreprise.lu)



*le trophée 2009  
réalisé par C. Gorza*